



Développer l'EPS, le sport scolaire et le sport en France : une urgence !



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Engagement **Dépassement** **Apprentissage**
EPS **Plaisir** **Rencontre** **Partage** **Émotion**
Mixité **valeurs** **sport scolaire**

Des études montrent l'importance des besoins en France, notamment chez les jeunes

Panorama Santé 2016 Étude de l'OCDE

Selon ce rapport, seuls 14% des garçons et 6% des filles pratiquent une activité physique quotidienne (au moins une heure) dans l'Hexagone, **plaçant le pays à l'avant-dernière place au sein de l'Union européenne** (dont la moyenne est de 20% pour les garçons et 10% pour les filles). Seule l'Italie (11% garçons, 5% filles) est derrière la France.

« *L'activité physique est bénéfique pour la santé durant l'adolescence (...) Les recherches ont montré que l'activité physique avait un rôle préventif et était un bon complément des traitements contre les maladies telles que l'asthme, mais qu'elle présentait aussi un impact positif sur la santé physique et mentale en général* » cite le rapport.

« *14% des adolescents français sont en surpoids* ».

Fédération Française de Cardiologie

« *Entre il y a 40 ans et aujourd'hui, les enfants ont perdu 25% de leurs capacités cardiovasculaires. Seuls 10% des enfants ont conservé les mêmes capacités que leurs aînés. Désormais, un enfant sur 5 en France est touché par l'obésité. L'hypertension chez les jeunes, qui n'existait quasiment pas auparavant, est de plus en plus fréquente. A moyen terme, les jeunes perdront toute habitude de bouger, et si personne ne rectifie le tir, leurs artères vieilliront plus vite, ce qui risque de créer une génération de futurs cardiaques hypertendus, particulièrement exposée aux risques cardiovasculaires.* »

Professeure Claire Mounier-Vehier, présidente de la Fédération Française de Cardiologie.

Enquête ESTEBAN 2014-2016

(étude de santé sur l'environnement, la bienveillance, l'activité physique et la nutrition)



« *Le niveau global d'activité physique des enfants âgés de 6 à 10 ans a diminué ces 10 dernières années. Le pourcentage d'enfants inactifs (déclarant un niveau d'activité physique « bas ») a été multiplié par 5 chez les garçons et par 3 chez les filles en 10 ans..* »

« *Le niveau d'activité physique des enfants de 6-17 ans a tendance à augmenter à mesure que le niveau de diplôme de la personne de référence du ménage augmente. Les cours d'éducation physique et sportive en milieu scolaire représentent une source importante d'activité physique pour tous (touchant 8 enfants ou adolescents sur 10), sans distinction selon le niveau de diplôme de la personne de référence du ménage.* »

« *L'étude rend compte de niveaux d'activité physique encore faibles et d'une sédentarité élevée chez les adultes et les enfants résidant en France métropolitaine en 2015, ainsi qu'une dégradation quasi-générale de ces indicateurs depuis 2006. Ces résultats mettent en lumière la nécessité d'intervenir conjointement pour :*

- 1) *augmenter le niveau d'activité physique de la population*
- 2) *limiter le temps passé dans des comportements sédentaires.*

Une attention particulière doit être portée aux femmes et aux enfants, chez qui ces facteurs se sont dégradés de manière plus prononcée au cours de ces 10 dernières années, ainsi que sur la nécessaire réduction des inégalités sociales, toujours présentes en matière d'activité physique et plus encore de sédentarité. »

La pratique des Activités Physiques Sportives et Artistiques : un enjeu sociétal

Loi d'orientation de 2013 article L 121-5 : « *L'éducation physique et sportive et le sport scolaire et universitaire contribuent à la rénovation du système éducatif, à la lutte contre l'échec scolaire, à l'éducation à la santé et à la citoyenneté et à la réduction des inégalités sociales et culturelles [...] Le sport scolaire participe de la nécessaire complémentarité avec les pratiques périscolaires et extrascolaires en lien avec les projets éducatifs territoriaux et les partenariats avec le mouvement sportif associatif* ».

Les Activités Physiques Sportives et Artistiques sont des « œuvres humaines » à enseigner

“ Pour le SNEP-FSU, la pratique des APSA est un élément essentiel de lien social, de culture, d'émancipation, de santé et de lutte contre l'exclusion. Elles sollicitent et sédimentent de multiples savoirs et compétences de natures diverses (technique, tactique, physique, sociale, psychique, psychologique, philosophique, éthique, transversale,...).

Ces APSA font partie du patrimoine culturel. Elles sont des objets d'études, des moyens de formation et font l'objet de recherches. La discipline EPS et ses enseignants y participent activement.

D'autre part, « le sport » est devenu un fait social global, un élément de la culture générale. Le sport nécessite une appropriation critique continue. Un enseignement et un encadrement qualifié sont donc incontournables dans tous les secteurs (enseignement, clubs,...).

L'école est un lieu incontournable pour développer les pratiques, car c'est un lieu d'apprentissage et de formation pour toute une génération.

A ce titre, la complémentarité de l'EPS et du sport scolaire est une richesse du service public sur tout le territoire de la République. ”

Le code du sport

Article L100-1, les activités physiques et sportives sont « un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire, à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé. La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général. L'égal accès des hommes et des femmes aux activités sportives, sous toutes leurs formes est d'intérêt général ».

“ « Outre son apport en termes de santé et de bien-être, le sport peut être un vecteur privilégié d'intégration, d'acceptation des différences et d'égalité des chances » ”
Mme Laura Flessel en audition au CESE.

“ « La sédentarité génère une externalité négative pour l'ensemble de la collectivité »

Autrement, dit l'inactivité des individus coûte à la société. Le coût total de la sédentarité est estimé en France, à près de 17 milliards par an. ”

Note d'analyse n°11 du 31/01/2018 « Sport éco », Ministère des Sports



Conseil Économique Social et Environnemental

« Retisser des liens sociaux qui se distendent, apprendre à mieux se connaître et connaître les autres, faire vivre le respect des autres et de soi, s'engager, se faire plaisir et se construire, diffuser et s'approprier la culture du sport, mais aussi inciter à se maintenir en bonne santé tout au long de sa vie, par des pratiques plaisantes et conviviales. »

Le Plan égalité et citoyenneté de 2016

« C'est par le sport que, dès le plus jeune âge, chacun fait l'expérience concrète des valeurs de solidarité, d'entraide et de tolérance, mais aussi de l'effort et du dépassement de soi ».

Le CESE rappelle que « ces valeurs ne sont pas inhérentes à l'activité physique et sportive, mais nécessitent que celle-ci soit accompagnée, notamment d'un travail éducatif, et bénéficie d'un cadre favorable ».

Mais l'EPS, le Sport Scolaire et

Hausse des effectifs par classe !

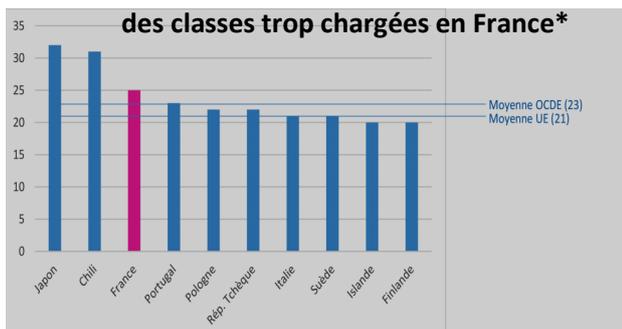
Comme dans les autres disciplines, l'EPS souffre de la hausse des effectifs par classe. **Plus d'élèves, c'est moins de pratique pour chacun et donc moins de progrès !**

Il faut alléger les effectifs dans les classes pour permettre la réussite de tous. Notre pays prend un chemin inverse que la majorité des pays de l'OCDE qui diminue le nombre d'élèves dans les classes.

Evolution des effectifs moyens par classe dans le 2nd degré*

	2006/07	2011/12	2017/18
Collège	24	24.6	25
Lycée GT	28.5	29.2	30.1
Lycéespro	19.9	19.3	19.1

* Source : Comité Technique Ministériel décembre 2016



* Source : rapport sur l'éducation OCDE 2017

Recrutements

De nombreux étudiants STAPS préparent le concours du CAPEPS, il n'y a pas de « crise de recrutement » en EPS !

Pourtant, l'an passé, alors que les besoins existent sur le pour tous et toutes à l'école. terrain, le nombre de poste a été diminué de 21% (- 170).

A cette rentrée 2018, avec 26 300 élèves de plus accueillis dans le second degré, il y a de graves difficultés sur l'emploi en EPS :

- des endroits sans enseignant à la rentrée (académie de Bordeaux notamment),
- des remplacements non assurés, dès le mois de septembre, faute de Titulaires sur Zone de remplacement en nombre suffisant.

A la rentrée 2019, il est prévu dans le second degré 32 000 élèves de plus, mais 2 650 postes d'enseignants en moins. Cela augure encore moins de postes au CAPEPS et une rentrée 2019 avec encore plus de dégradations !

Recruter des jeunes, améliorer l'EPS : un enjeu d'avenir !

Seule discipline sans enseignement de spécialité dans la réforme Lycée !

La réforme du lycée supprime une voie originale de réussite en EPS. Alors qu'elle disposait d'un enseignement d'exploration (5h en 2^{nde}) et d'exploration de complément (4h en 1^{ère} et en Terminale), réelle voie de réussite et d'apprentissage pour les élèves, la réforme du lycée les supprime. De plus, l'EPS est exclue des enseignements de spécialité. Cette discrimination est inacceptable !

Une baisse horaire dans la voie professionnelle

La réforme de la voie professionnelle signe la première régression horaire de l'EPS depuis l'intégration à l'Éducation Nationale en 1981, en diminuant l'horaire des élèves en voie professionnelle.

Celui-ci passe de 2,5h en seconde, 3h en Première et 3h en Terminale, à 2,5h sur les 3 années du bac professionnel.

Apprendre à nager, à courir... doit se faire à l'école

Les programmes collège et les projets lycée ne donnent pas de réelles ambitions dans l'apprentissage de savoirs qui, pourtant, constituent notre discipline.

Ces deux textes ont tendance à survaloriser les méthodes en les coupant des apprentissages techniques.

L'EPS doit continuer à permettre aux élèves de construire « **des pouvoirs d'agir extraordinaires** » pour les enfants, savoir nager, réaliser un salto avant, danser avec d'autres, réaliser une contre-attaque et tirer en suspension, faire du vélo, courir vite...

L'EPS a besoin de programmes ambitieux dans les savoirs visés

Une EPS affaiblie aux examens

Depuis 2016, le Diplôme National du Brevet ne prend plus en compte l'évaluation spécifique de l'EPS sur ses contenus propres.

Pourtant, la loi d'orientation rappelle :

Article L 321-2 : « *Après les concertations nécessaires, le ministre chargé de l'éducation définit les programmes scolaires de l'éducation physique et sportive. Cet enseignement est sanctionné par des examens et concours compte tenu des indications médicales* ».

Et le Sport sont maltraités

Des inégalités qui s'accroissent

Chaque année, en France, ce sont 550 clubs sportifs qui disparaissent. Dans le même temps, se développent de plus en plus d'offres à buts lucratifs sur le champ des pratiques. Les pratiques scolaires deviennent peu à peu le seul endroit de la démocratisation des pratiques en France. Le manque de politique publique volontariste pour le sport pour tous, aggrave les inégalités et seules les personnes disposant des ressources nécessaires, pourront accéder à une pratique physique tout au long de leur vie.

Source : <https://infoqram.com/loffre-de-pratique-sportive-cest-plus-exclusivement-federale-1hnp27v5k0kn2qq?fbclid=IwAR0BzBOuhEr6ZbWd7pEOfg1FP3akhrDaaGZw7-Hq9qWFB99XxoauDAxzD0M>



Sport Scolaire et UNSS

(Union Nationale du Sport Scolaire du 2nd degré)

Avec plus d'un million de licenciés, dont 42% de filles, le sport scolaire est un outil majeur pour la démocratisation du sport. Il permet des milliers de rencontres sportives sur tout le territoire.

Alors qu'il devrait être renforcé, il est au contraire fragilisé par la baisse des recrutements (moins de postes au CAPEPS, c'est autant d'animateurs de moins dans les associations sportives des collèges et lycées), l'insuffisance de la subvention du ministère de l'EN et la baisse de celles des collectivités et du ministère des sports.

Pour boucler son budget, l'UNSS a augmenté à cette rentrée, le prix de la licence de 10%, reportant ainsi sur les familles l'effort financier qui devrait être pris en charge par l'État, s'agissant d'un service public.

Un manque d'équipements adaptés !

Dans le second degré, sur les 20 millions d'heures d'EPS enseignées par an et les 2,8 millions d'heures consacrées au sport scolaire, des milliers sont perdues en déplacement, aménagements des espaces, en raison d'espaces de travail inadaptés et insuffisants.

D'après le guide d'accès aux équipements édité par le ministère de l'EN en 2012, chaque établissement du 2nd degré devrait avoir accès sur toute l'amplitude horaire hebdomadaire d'ouverture a minima, à :

- un grand gymnase
- une ou plusieurs salles spécialisées ou semi-spécialisées
- des équipements extérieurs (terrains de sports collectifs, espaces d'athlétisme)
- pour 5% du temps, des espaces pour les activités de pleine nature (forêt, SAE ou site naturel, plans d'eau...)
- pour 5% (lycées) et 8% (collèges), à une piscine (à moins de 15mn)
- et 15% de temps supplémentaire pour les activités du sport scolaire (AS des établissements).

On est bien loin du compte, à commencer par l'accès aux bassins de natation. Pour exemple : seulement 30% des collèges proposent de la natation au-delà de la classe de 6ème !

Sports

- Budget du Ministère des sports très insuffisant (0,07% du budget de l'Etat) et en baisse
- Suppression de la moitié des effectifs du ministère des sports d'ici 2022 (-1600 postes) et possible transfert des Conseillers Techniques et Sportifs aux fédérations
- Délégation à une agence pour le sport (avec 30% Etat) de la politique nationale du sport en France : orientations et financements
- Fragilisation des associations sportives sur les territoires (suppression de nombreux contrats aidés, baisse des subventions, ...)
- Risque d'augmentation du coût de la pratique sportive pour les citoyens et d'accroissement des inégalités entre les territoires.





Pour plus et mieux d'EPS, de sport scolaire et de sport il faut entre autres :

- Augmenter les horaires en EPS.
- Augmenter le nombre de personnels formés et qualifiés (professeurs d'EPS et professeurs de sports) (en lien avec l'avis n°7 du CESE*).
- Mettre en place un enseignement de spécialité EPS dans les lycées.
- Redonner une évaluation spécifique au DNB.
- Baisser les effectifs par classe.
- Augmenter les subventions au sport et au sport scolaire.
- Renforcer le service public du sport, avec un Etat garant de l'éthique républicaine.
- Construire des équipements adaptés et de qualité sur tout le territoire et notamment dans les établissements scolaires (en lien avec les avis du CESE n°11 et 12*).
- Valoriser la place de l'EPS, de l'école maternelle à l'université (en lien avec l'avis du CESE n°9*).

* Rapport du CESE « L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives », juillet 2018